

The logo for Troyes, featuring a stylized white wave icon above the word "Troyes" in a white serif font, set against a red rectangular background.

Troyes

A young child with light hair, wearing a green quilted jacket, is seen from the side, sitting on a green plastic chair and looking into the entrance of a large, tan-colored plastic playhouse. The playhouse has a gabled roof with a circular window and a door with a red handle. The background shows green foliage and trees.

GUIDE

DES MODES D'ACCUEIL POUR LES PETITS TROYENS

proposé par la Ville de Troyes



EDITO



La Ville de Troyes attache une très grande importance à l'accueil et au bien-être des enfants.

Il s'agit là d'un engagement politique fort de notre collectivité.

Si ce service public n'est pas une compétence obligatoire pour les communes, sa mise en place et son organisation sont, pour les élus que nous sommes, naturelles et indispensables, car elles répondent à un vrai besoin des familles et des parents.

Au delà, l'accueil de la petite enfance participe au dynamisme de notre ville, à sa qualité de vie au quotidien, son développement local, et plus largement, son attractivité.

Dans cette mission, la Ville de Troyes se doit d'être exemplaire. Nous nous devons d'offrir aux plus petits les meilleures conditions pour qu'ils s'éveillent, s'épanouissent et se développent en toute sécurité. Il est essentiel d'accompagner leurs premiers pas en leur garantissant des environnements chaleureux et réconfortants, entourés de professionnels bienveillants et à l'écoute.

L'accueil de jeunes enfants doit être facilement accessible. Les parents nous confient ce qu'ils ont de plus cher : cette première séparation doit se faire dans un cadre rassurant tant pour les enfants que pour les parents.

En éditant ce guide des modes d'accueil, facile à lire et à comprendre, la Ville de Troyes a souhaité donner plus de visibilité à la diversité et la qualité de l'offre sur le territoire, et simplifier ainsi l'accès à tous les établissements et services d'accueil. Vous découvrirez la pluralité des modes d'accueil proposée, Maisons petite enfance, assistants maternels, structures familiales, publiques ou privées et vous pourrez choisir l'accueil qui correspond à vos attentes.

Ce document vient compléter les lieux et outils déjà en place pour les Troyens, comme le Relais Petite Enfance et le Portail famille. Plus largement, il s'inscrit dans notre politique municipale en faveur des plus jeunes et fait écho à l'ambition que nous portons de « Bien Grandir à Troyes », pilier du projet Troyes 2030.



François Baroin

Maire de Troyes - Ancien Ministre
Président de Troyes Champagne Métropole

SOMMAIRE

Quelques chiffres	4
Quel mode d'accueil pour mon enfant ?	5
Qui peut me renseigner et m'accompagner ?	6
Les différents modes d'accueil	7
Comment dois-je faire ?	10
Les adresses et informations utiles	12
Foire aux questions	14
Témoignages	17
Infos pratiques	20

EN QUELQUES CHIFFRES...

L'accueil des jeunes enfants à Troyes...

820

Places en accueil individuel
et collectif

1

Relais Petite Enfance

1

Maison Petite Enfance / Crèche
familiale

100

Assistants maternels
indépendants

**PRÈS DE
200**

Agents municipaux directement
auprès des enfants dans
les structures troyennes

9

Maisons Petite Enfance / Crèches
collectives

QUEL MODE D'ACCUEIL POUR MON ENFANT ?

Il existe différents modes d'accueil, adaptés aux besoins du jeune enfant et permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle, vie sociale et vie personnelle. L'accueil peut être individuel, assuré par un assistant maternel agréé ou un accueil à domicile ; ou bien collectif, dans un établissement au sein d'un groupe d'enfants.



Bon à savoir

Quel que soit le mode d'accueil (individuel ou collectif), des professionnels qualifiés pourront vous conseiller et vous accompagner en ce qui concerne le développement et le bien-être de votre enfant.

Les assistants maternels ainsi que les professionnels des structures d'accueil mettront l'accent sur la bienveillance et veilleront au bien être physique et émotionnel des enfants accueillis.

QUI PEUT ME RENSEIGNER ET M'ACCOMPAGNER ?

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est un service gratuit, financé par la Ville de Troyes et la Caisse d'Allocations Familiales, qui permet à chaque famille de se renseigner sur l'ensemble des modes d'accueil de Troyes.

Si votre choix s'oriente vers un assistant maternel, le RPE facilite la mise en relation entre vous et l'assistant maternel, en vous accompagnant dans le rôle d'employeur.

Le Relais Petite Enfance est également un lieu d'information, d'échange et d'écoute.

Le RPE c'est aussi un espace de rencontres entre parents, professionnels de la petite enfance et enfants. Des temps collectifs éducatifs sont proposés en matinée pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent.



Relais Petite Enfance / Espace Audiffred

1, rue de la Tour - 10000 Troyes

Votre contact :

l'animatrice du Relais Petite Enfance

l.cornet@ville-troyes.fr

03 25 70 47 79 / 07 76 11 65 07



Espace Audiffred - Pôle Famille

1, rue de la Tour - 10000 Troyes

03 25 70 47 77 - famille.troyes.fr

relations.usagers@ville-troyes.fr

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Renseignements et pré-inscription aux
Maisons de la Petite Enfance municipales



LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

Accueil individuel

Un assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui accueille principalement des enfants de 0 à 6 ans à son domicile ou en "maison d'assistants maternels". Cette personne a reçu un agrément du Conseil départemental justifiant de ses capacités pour exercer ce métier et d'un lieu offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants.

Le Conseil départemental exerce le suivi et le contrôle de son activité. Au quotidien, l'assistant maternel assure l'accueil, l'éveil, le développement, la santé et la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Il peut participer avec les enfants aux animations et ateliers d'éveil proposés par le Relais Petite Enfance. Pour l'embauche d'un assistant maternel, le parent devient employeur et peut percevoir des aides de la Caf. Celles-ci sont soumises à certaines conditions. Les frais de garde versés par les parents sont déductibles des impôts sous certaines conditions.

Liste des assistants
maternels à votre disposition :



Accueil collectif

Il existe 3 types d'accueil collectif :

Maison Petite Enfance municipale

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) proposent des accueils collectifs, régulier ou occasionnel, gérés par la Ville. Ils accueillent de 18 à 80 enfants de 8 semaines jusqu'à leur rentrée scolaire.

Les équipes composées de professionnels de la petite enfance, accompagnées au sein du service municipal dédié, par un médecin, un psychologue, une infirmière et des infirmières puéricultrices garantissent un environnement bienveillant et sécurisant. Elles contribuent à l'épanouissement et au développement psychomoteur de chaque enfant. Elles mettent en place des jeux, activités et sorties, afin de participer à son éveil, en lien avec le projet éducatif et pédagogique de la ville.

La tarification est basée sur la barème national des participations familiales.

Structure collective privée

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) privés proposent des accueils collectifs, régulier ou occasionnel.

Les structures collectives privées complètent l'offre de service concernant l'accueil de la petite enfance. Elles sont régies par les mêmes règlements et textes législatifs que les structures publiques pour les locaux, les taux d'encadrement et la qualification du personnel.

La tarification est libre.

Liste des structures collectives municipales à votre disposition :





Maison Petite Enfance familiale

La Maison Petite Enfance familiale est un mode d'accueil municipal qui emploie des assistants maternels agréés. Ce type de structure accueille à leur domicile, au maximum 3 enfants de 8 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Un rendez-vous collectif au sein de la MPE est proposé chaque matin (2 matinées par semaine au minimum).

Les assistants maternels, professionnels de la petite enfance, disposent des qualifications requises pour l'accueil du jeune enfant. La direction de la MPE, est assurée par une infirmière puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants, qui accompagne au quotidien l'équipe de la maison petite enfance familiale.

Les professionnels interviennent en lien étroit avec l'équipe ressource du service Petite Enfance de la Ville : un médecin, un psychologue, une infirmière et des infirmières puéricultrices.



COMMENT DOIS-JE FAIRE ?

Les procédures et les informations liées aux demandes de places d'accueil de votre enfant varient selon le mode d'accueil souhaité.



Accueil collectif et familial (structure municipale)



Pour aller sur le Portail Famille:



Compléter dossier de pré-inscription



Commission d'attribution



Délai attribution : 3 mois



Accueil collectif (structure privée)



Se rendre sur le site dédié à la structure privée ou se rendre directement sur place



Pré-inscription dans l'établissement ou en ligne



Commission d'attribution



Délai attribution : varie selon les modalités de la structure



Accueil individuel



Pour obtenir la liste des assistants maternels, scanner le QR code ci-dessous :



assistante-maternelle.aube.fr



Prendre rendez-vous avec l'assistant maternel

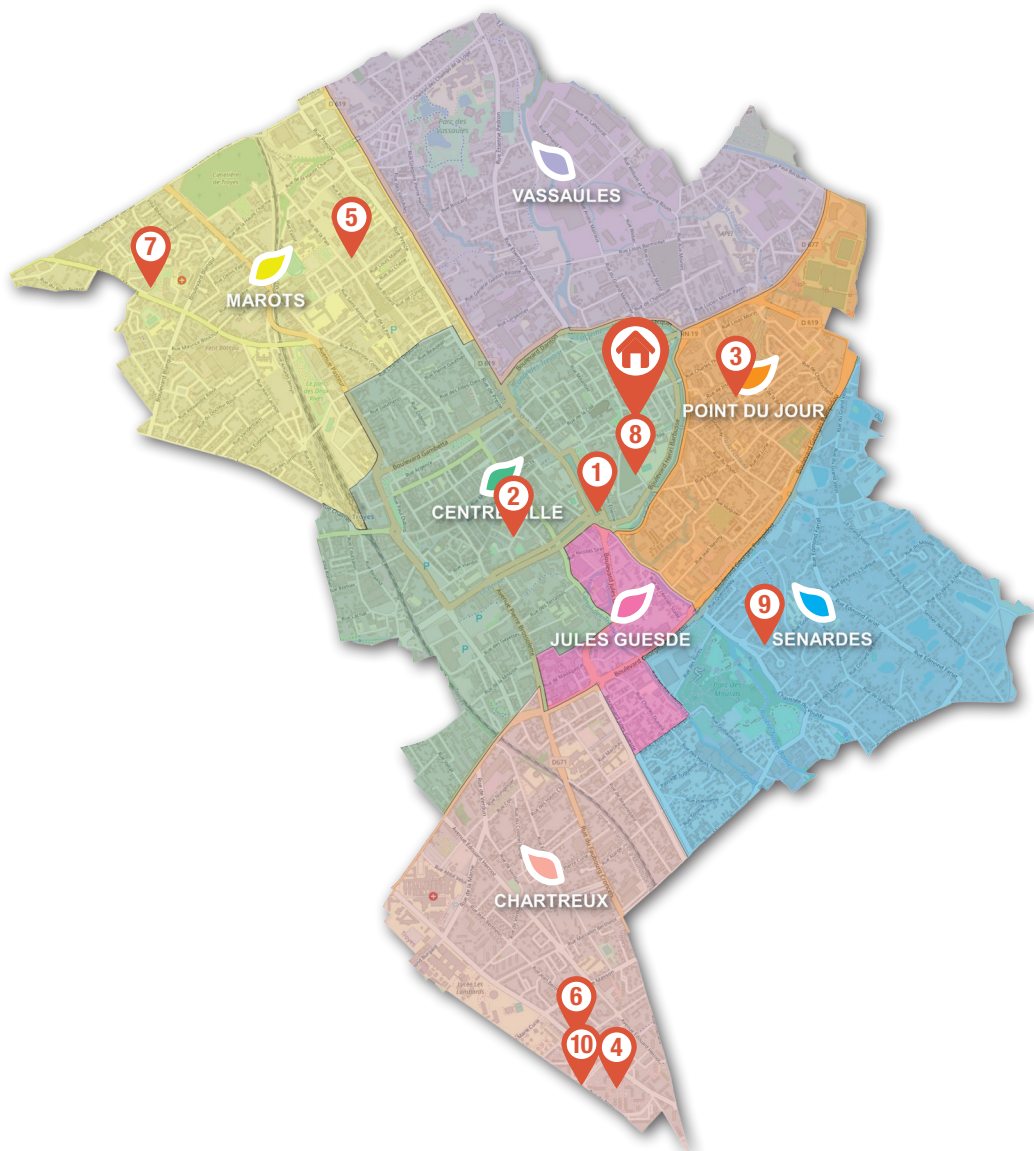


Accueil de l'enfant selon les disponibilités de l'assistant maternel et les besoins des parents



Mode d'accueil trouvé

LES ADRESSES ET



0 500 1000 1500 2000 m



INFORMATIONS UTILES



Relais Petite Enfance

1, rue de la Tour - Espace Audiffred

Votre contact : l'animatrice du Relais Petite Enfance

l.cornet@ville-troyes.fr

03 25 70 47 79 - 07 76 11 65 07



Maisons de la Petite Enfance troyenne (MPE)

1. MPE La Fontaine

14, rue du Cloître Saint Etienne

**Du lundi au vendredi
de 7h à 19h30**

Accueil des enfants
à partir de 8 semaines

2. MPE Louis-Ulbach

26, rue Louis-Ulbach

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

Accueil des enfants
à partir de 8 semaines
*(dont les parents sont
domiciliés et/ou travaillent
dans le cœur du Bouchon
de Champagne)*

3. MPE Du Parc

25C, rue du parc des sports

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

Accueil des enfants
à partir de 8 semaines

4. MPE Québec

1, rue de Québec

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

Accueil des enfants
à partir de 8 semaines

5. MPE Reine Blanche

4, rue de la Reine Blanche

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

Accueil des enfants
à partir de 8 semaines

6. MPE Centre de la petite enfance

22, rue Gustave-Leheutre

**Du lundi au samedi
de 5h30 à 21h30**

Accueil des enfants
à partir de 8 semaines

7. MPE Les Marots

28, rue Georges-Seurat

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

Accueil des enfants à partir de 18 mois

8. MPE Camusat

4, rue Nicolas-Camusat

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

Accueil des enfants à partir de 8 semaines

9. MPE Les Sénardes

12, allée Yves de Copainville

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

Accueil des enfants à partir de 8 semaines

10. MPE familiale La Farandole

21, rue du Poitou

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30**

Accueil des enfants à partir de 8 semaines



Accompagnement à la parentalité

La Maison des Petits Pas

maisondespetitspas@yahoo.com
03 25 73 54 33

Les petites cigognes

epsma.empnn@hcs-sante.fr
03 25 43 86 90
06 72 77 10 43

La découverte de bébé

martine.moulins@hcs-sante.fr
03 25 43 86 90

Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

La protection maternelle
et infantile

Pôle des solidarités

pmi@aube.fr - 03 25 42 48 51



monenfant.fr

FOIRE AUX QUESTIONS



À quel moment dois-je me préoccuper du mode d'accueil ?

→ 9 à 6 mois avant le mois d'accueil souhaité.

Qui fournit les couches et les produits d'hygiène ?

- Assistant maternel indépendant : les parents fournissent les couches et produits d'hygiène. Le montant d'une indemnité d'entretien est versé par les parents pour chaque journée d'accueil, couvrant les frais suivants : jeux et matériels d'éveil, matériels et produits de couchage et de puériculture, la consommation d'eau, d'électricité, de chauffage.
- En structure familiale et collective municipale ou privée : compris de façon globale dans la tarification horaire sauf exception (allergies...).

Est-ce que j'aurai un retour du déroulé de la journée de mon enfant ?

- Un temps d'échange avec le parent sur le déroulé de la journée se passe généralement à l'arrivée et au départ de l'enfant avec les professionnels en charge de votre enfant.

Comment se déroule la prise en charge de mon enfant ?

- Pour chacun des modes d'accueil, ce sont des professionnels qui accueillent vos enfants et les accompagnent.
- S'interroger et se renseigner sur les différents accueils possibles permettent de choisir celui qui vous convient le plus. La phase d'adaptation vous permet de connaître, en étant présent au sein de la structure avec votre enfant, les professionnels, les locaux et le déroulement de l'accueil.
- Après les premiers jours d'accueil, il est important d'échanger régulièrement avec les personnes qui accueillent votre enfant.

Puis-je trouver un mode d'accueil adapté à mon enfant porteur de handicap ou de maladie chronique ?

- La coordinatrice handicap du département vous accompagne dans votre démarche.
- Échanger avec l'assistant maternel ou la structure d'accueil pour connaître les modalités d'accueil.

Coordinatrice handicap : 07 80 51 03 75 (les lundis et mercredis de 8h à 12h)
cdh10.contact@gmail.com

L'accueil est-il toujours garanti (vacances, absence du professionnel...) ?

- Chez un assistant maternel, un accord est établi dès le début du contrat, identifiant les vacances prises par le professionnel. Un relais durant ces périodes peut parfois s'organiser avec d'autres assistants maternels.
- Dans les MPE municipales, un système de MPE vacances, ouvert spécifiquement durant les vacances, permet la continuité d'accueil de votre enfant.
- En structure collective privée : généralement 4 semaines de fermeture annuelle (vacances, journée pédagogique...). Le règlement de fonctionnement précise les périodes de fermeture.

Qui prépare les repas fournis aux enfants ?

- En MPE collective municipale : le repas est préparé et livré par un prestataire puis réchauffé et servi par le personnel technique de la MPE.
- Dans le cadre d'un accueil chez un assistant maternel, le repas est préparé par celui-ci.
- Cela est variable dans les structures collectives et individuelles privées. Le règlement de fonctionnement précise l'organisation et la fourniture des repas.

Quels professionnels accueillent mon enfant ?

- Dans le secteur de la Petite Enfance, les professionnels accueillant les enfants dans les structures doivent faire valoir des qualifications, des diplômes spécifiques et contrôlés.
- Les professionnels peuvent suivre régulièrement des formations complémentaires et seront en mesure de vous apporter les précisions quant à leurs parcours.
- Chaque structure d'accueil (collective, individuelle, municipale ou privée) doit obtenir l'agrément délivré par la Protection Maternelle Infantile conformément aux règles et textes législatifs régissant l'accueil de la petite enfance.

TÉMOIGNAGES

Les parents vous partagent leur expérience
à travers leurs témoignages





La MPE familiale est un bon compromis tant pour nos enfants que pour nous leurs parents.

Effectivement, le fait qu'elles soient chez une assistante maternelle agréée permet à nos filles de garder le cadre cocooning que l'on retrouve dans une maison et de se développer en communauté lors des journées d'éveil en MPE.

Ces matinées d'éveil, leur permettent de se sociabiliser, de rencontrer d'autres enfants et les autres assistantes maternelles.

Les enfants sont visités par l'éducatrice et/ou la directrice de la MPE au domicile de l'assistante maternelle, pour veiller au bon développement des enfants, apporter du soutien et être à l'écoute de l'assistante maternelle.



Carla, maman de Lola et Alyssa





Nous avons fait le choix de prendre une assistante maternelle pour plusieurs raisons :

que l'enfant soit malade, qu'il y ait un changement d'horaire, elle est disponible et flexible.

Le rythme de l'enfant est plus individualisé qu'en MPE, que ce soit pour les siestes, repas, sorties. L'assistante maternelle fait des balades tous les jours (lorsqu'il ne pleut pas), que ce soit à pied ou en poussette. Il y a des sorties à la médiathèque, au Relais Petite Enfance, dans les parcs et jardins.

Beaucoup d'activités manuelles mais aussi de la motricité fine.

Il y a également ce côté affectif, des relations plus « familles », création de lien plus fort.



Sarah, maman de Mia, 8 mois



Nous travaillons tous les 2 dans le commerce.

Pierre était accueilli à la base chez une assistante maternelle.

Mais l'organisation était assez compliquée lorsqu'elle était malade ou en congés car l'amplitude horaire pour nos besoins était trop importante et le remplacement n'était pas possible.

Nous nous sommes tournés vers la MPE collective pour :

> l'amplitude horaires

> la socialisation des enfants

> la présence quotidienne des professionnelles.



Christelle, maman de Pierre, 29 mois

INFOS PRATIQUES

→ ***famille.troyes.fr***

Présentation des structures Petite enfance de la Ville de Troyes, modalités d'inscriptions.

→ ***monenfant.fr***

Site géré par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales : informations et services en ligne à destination des familles et professionnels de la petite enfance, jeunesse et la parentalité.

→ ***assistante-maternelle.aube.fr***

Disponibilité des assistants maternels agréés dans l'Aube, conseils pratiques, démarches pour embaucher, accompagnement pour les rendez-vous avec les assistants maternels.

